

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le sept mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean d'Hérans, légalement convoqué le dix huit février deux mil quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VIALLAT, Maire.

Nombre de conseillers :

*En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11*

Présents : *MM Jean-Pierre VIALLAT, Pierre GERIN, Bernard PERSONNAZ, Michel ORELLE, Eric HASHOLDER, Geneviève BRACHET, Rachelle CASSAGNE, Gisèle GRAND, Emmanuelle SYLVESTRE, Yvette MARTIN, Eric BERNARD*

Secrétaire de séance : *Geneviève BRACHET*

1°) Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2013

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents

2°) N° 2014-01

Objet : Demande de prêt pour l'achat d'un tracteur et de ses accessoires

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt à taux fixe de 2.599 % afin de concrétiser l'achat du tracteur et de ses accessoires.

Il fait part au Conseil Municipal, de la proposition de la société CNH Industrial Capital, en relation avec le concessionnaire Parron, du plan de financement suivant :

*Montant du prêt : 70 200 euros
Taux fixe : 2.599 %
TEG : 2.68265 %
Durée : 5 ans
Échéances trimestrielles : 3754.94 euros
Frais de dossier : 150 euros HT*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

3°) N° 2014-04

Objet : Adhésion de la commune de Prunières au Sigreda

Lors de son Comité Syndical du 18 décembre 2013, le SIGREDA s'est prononcé favorablement à l'adhésion de la commune de Prunières.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion, qui prendra effet lorsque l'ensemble des communes adhérentes au SIGREDA aura délibéré.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte et décide à l'unanimité :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Prunières au Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

4°) N° 2014 – 06

Objet : Programme Travaux de Voirie 2014 – Attribution du marché

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de renforcement et d'aménagement des voies communales – VC n° 11 « Chemin de Peyssset » - VC n° 11 « Chemin de Peyssset/Route de Caillat » - VC n° 7 « Les Combes/entre VC 18 et 20 » - VC n° 7 « Les Combes/Le Mas » - VC n° 2 « Vulson au RD 34 C ».

Monsieur le Maire :

- détaille les résultats du marché de la consultation de travaux de voirie 2014. Monsieur le Maire a procédé à une consultation du type procédure adaptée. Cinq entreprises ont été consultées par courrier. Cinq entreprises ont remis une offre. Il ressort de la consultation que l'entreprise la « mieux disante » est l'entreprise COLAS, au regard des critères d'attribution du marché ;
- propose d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 77 532 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'attribution du marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 77 532 € H.T. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à le faire exécuter ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Général de l'Isère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

5°) N° 2014-05

Objet : Tarifs de redevance de l'eau potable pour l'année 2014.

Suite à la délibération du 8 novembre 2013, le prix de l'eau établi pour l'année 2014 est de 0.09 euros d'augmentation/m³.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de redevance de l'eau :

- Pour un ménage :
de 1 m³ à 149 m³ 0,69 €
à partir de 150 m³ 0,35 €
- Pour une entreprise :
à partir de 1 m³ 0,89 €
- Pour un jardin :
de 1 m³ à 149 m³ 0,69 €
à partir de 150 m³ 0,35 €
- Pour une stabulation :
à partir de 1 m³ 0,39 €
- La redevance part fixe est de 40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve les tarifs cités ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

6°) N° 2014-03

Objet : Tarifs de redevance de l'assainissement 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de redevance de l'assainissement, calculés sur la base moyenne de 120 m³ d'eau consommés :

- Pour tous les logements raccordés aux collecteurs : 0,32 € / m³
- La redevance part fixe est établie à 30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve les tarifs cités ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet

7°) N° 2014-02

Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Taxe habitation	7.11 %
Taxe foncière (bâti)	11.74 %
Taxe foncière (non bâti)	44.50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- Approuve les taux précités,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

8°) N° 2013 -12

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2012 - CCAS.

Après avoir examiné le Compte Administratif 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 831,68 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012	
<i>A Résultat de l'exercice</i>	-685,25 €
<i>B Résultats antérieurs reportés</i> ligne 002 du compte administratif	1 516,93 €
C Résultat à affecter = A.+ B	831,68 €
<i>D Solde d'exécution d'investissement</i>	
<i>D 001 (Besoin de financement)</i>	0 €
<i>R 001 (excédent de financement)</i>	0 €
<i>E Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	
<i>Besoin de financement</i>	0 €
<i>Excédent de financement</i>	0 €
Besoin de financement F	= D+ E 0 €
AFFECTATION = C	= G+ H 831,68 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	831,68 €
DEFICIT REPORTE D002	0 €

➤ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2013 – 15

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2012 – M14.

Après avoir examiné le Compte Administratif 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 173 382,48 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012	
<i>A Résultat de l'exercice</i>	43 598,29 €
<i>B Résultats antérieurs reportés</i> ligne 002 du compte administratif	129 784,19 €
C Résultat à affecter = A.+ B	173 382,48 €
<i>D Solde d'exécution d'investissement</i>	
<i>D 001 (Besoin de financement)</i>	46 853,33 €
<i>R 001 (excédent de financement)</i>	0 €
<i>E Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	
<i>Besoin de financement</i>	
<i>Excédent de financement</i>	0 €
Besoin de financement F = D+ E	46 853,33 €
AFFECTATION = C = G+ H	173 382,48 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	46 853,33 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	126 529,15 €

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2014-13

Objet : Budget Eau et Assainissement M49– Approbation du Compte Administratif 2013.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre Gerin, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget Eau et Assainissement M49 de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Viallat Jean-Pierre, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
▪ Recettes	107 273.89	▪ Recettes	269 070.39
▪ Dépenses	117 648.53	▪ Dépenses	366 876.54
▪ Report 2012	136 039.79	▪ Report 2012	4 229.41
▪ Résultat	125 665.15	▪ Résultat	- 93 576.74

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9°)N° 2014-10

Objet : Budget CCAS – Approbation du Compte de Gestion 2013.

Approbation du Compte de Gestion 2013 du 01/01/2013 au 31/12/2013 établi par Madame Agnès Rey, trésorière.

Le Conseil Municipal de la commune,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par la trésorière ci-dessus nommée, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N° 2014-15

Objet : Budget Eau et Assainissement M49 – Approbation du compte de gestion 2013.

Approbation du Compte de gestion 2013 du 01/01/2013 au 31/12/2013 établi par Madame Agnès Rey, trésorière.

Le Conseil Municipal de la commune,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- *Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par la trésorière ci-dessus nommée, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;*
- *Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

N° 2014-14

Objet : Budget Communal M14 – Approbation du Compte de Gestion 2013.

Approbation du Compte de Gestion 2013 du 01/01/2013 au 31/12/2013 établi par Madame Agnès Rey, trésorière.

Le Conseil Municipal de la commune,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- *Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par la trésorière ci-dessus nommée, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;*
- *Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

10°) Affectation des résultats 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote par 11 voix pour l'affectation des résultats des budgets CCAS, Eau Assainissement (M49), Communal (M14).

11°) Vote des budgets primitifs 2014

Le Maire rappelle au conseil municipal que les budgets primitifs 2014 CCAS, Eau Assainissement (M49) et Communal (M14) ont été élaborés lors d'une réunion de travail en date du 24 février 2014.

Le CA prend connaissance des différents articles énumérés tant en dépenses qu'en recettes, pour le fonctionnement et l'investissement d'où il ressort :

Budget CCAS : Fonctionnement :	15 051.02
Budget M49 : Fonctionnement :	170 774.10
Investissement :	241 659.83
Budget M14 :Fonctionnement :	696 164.57
Investissement :	412 596. 22

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote les budgets primitifs 2014 : CCAS, Eau Assainissement (M49), et Communal (M14)

12°) Questions diverses

Lecture est faite d'un courrier du Conseil Général de l'Isère indiquant sa décision de mettre un terme au dispositif d'aide aux communes pour l'organisation des sorties et activités scolaires organisées par les écoles primaires.

Le Conseil Municipal accueille Mme Agnès REY pour réponse à des questions concernant les budgets.

La séance est levée à 12 heures.

Nom et Prénom	Qualité	Signature
<i>VIALLAT Jean-Pierre</i>	<i>Maire</i>	
<i>GERIN Pierre</i>	<i>Premier Adjoint</i>	
<i>MARTIN Yvette</i>	<i>Deuxième Adjointe</i>	
<i>BRACHET Geneviève</i>	<i>Troisième Adjointe</i>	
<i>PERSONNAZ Bernard</i>	<i>Conseiller municipal</i>	
<i>HASHOLDER Eric</i>	<i>Conseiller municipal</i>	
<i>GRAND Gisèle</i>	<i>Conseillère municipale</i>	
<i>BERNARD Eric</i>	<i>Conseiller municipal</i>	
<i>ORELLE Michel</i>	<i>Conseiller municipal</i>	
<i>CASSAGNE Rachelle</i>	<i>Conseillère municipale</i>	
<i>SYLVESTRE Emmanuelle</i>	<i>Conseillère municipale</i>	